



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS

RÈGLEMENT

New Settings



Vous soumettez aujourd'hui un dossier de candidature à la Fondation d'entreprise Hermès dans le cadre de son programme New Settings.

Le programme New Settings est ouvert aux artistes français et étrangers, émergents ou plus confirmés, toutes disciplines confondues. Il accompagne des spectacles hybrides qui se nourrissent d'un dialogue fort avec les arts plastiques, visuels et/ou numériques. Les productions soutenues croisent les écritures et les modes opératoires, en plus que de créer une relation innovante au public. De plus, elles témoignent souvent de modes de productions renouvelés, dans le cadre d'une relation originale au plateau, aux objets, au son et aux corps.

Tout en conservant une exigence artistique forte, la Fondation d'entreprise Hermès est à l'écoute des besoins des artistes, dans une totale ouverture envers des formes inédites de spectacle. En effet, l'accompagnement des nouvelles écritures de la scène est la raison d'être de New Settings.

Suite aux mesures exceptionnelles de confinement appliquées en France et à l'étranger, en réponse à la propagation internationale de l'épidémie de la Covid-19, la Fondation d'entreprise Hermès continue d'agir au profit du travail des artistes et du domaine de la création. Une attention particulière est ainsi apportée à des propositions scéniques légères, mobiles et à fort potentiel de développement, qui constituent une étape de création dans le cadre de la réalisation d'un spectacle plus abouti et plus ambitieux. Ces propositions, elles aussi en forte porosité avec les arts plastiques, visuels et/ou numériques, sont imaginées par les artistes comme une forme ayant vocation à être présentée au public.

L'accompagnement de la Fondation d'entreprise Hermès se concrétise en deux temps :

- 1 /** Les projets sélectionnés recevront une aide à la production afin d'aider les artistes dans la réalisation concrète de leur projet. Cette aide est versée au producteur du spectacle (compagnie ou producteur délégué).
- 2 /** Les projets sélectionnés reçoivent un soutien à leur présentation lors de la saison 2022-2023 en Île-de-France. Ce soutien est versé aux institutions culturelles partenaires du programme, avec lesquelles sont décidées les dates de représentations. Ces dernières se tiendront donc entre septembre 2022 et juin 2023, dans le cadre de différents temps forts « New Settings ».

Critères de sélection

Votre dossier doit impérativement remplir les critères de sélection suivants :

- La dimension plastique du projet scénique doit être prépondérante. Pour ce faire, le projet peut être :
 - le résultat d'un travail de collaboration entre un ou plusieurs artistes de la scène et un ou plusieurs plasticiens (dans le cadre d'une création inédite) ;
 - une œuvre signée par un artiste de la scène ou un artiste plasticien, à condition que le ou les auteurs engagés soit un travail mêlant les arts de la scène et les arts plastiques, soit un travail plastique sur scène, soit un travail scénique incluant une problématique plastique.
- Le ou les auteurs peuvent s'appuyer sur les technologies numériques ;
- Les propositions imaginées pour l'espace public ou des espaces non-conventionnels sont acceptées et les propositions performatives créées pour des espaces d'exposition ne sont pas éligibles.
- Le ou les auteurs peuvent engager un travail démontrant un lien marqué à l'histoire des arts et des représentations ;
- Le projet doit proposer de nouveaux modes opératoires dans le processus de création de l'œuvre et/ou dans la relation au public ;
- Dans le cadre d'une production déjà avancée ou en cours de finalisation :
 - le projet doit être conçu pour un public d'au moins 100 personnes,
 - la première de la création doit être prévue entre les mois de janvier et décembre 2022,
 - la première de la création ne peut pas être une représentation à visée professionnelle ou une sortie de résidence.
- Dans le cadre d'une étape de création :
 - aucune restriction de jauge n'est appliquée,
 - le projet doit être pensé comme une forme scénique ayant une existence propre, mais dont le format est léger et mobile,
 - les maquettes de travail prévues à usage strictement professionnel et non pensées pour être présentées au public ne sont pas acceptées,
 - les porteurs de projets doivent rendre visible dans leur dossier les évolutions de leur projet sur le temps long.
 - pour rappel, les propositions performatives créées pour des espaces d'exposition ne sont pas éligibles.

■ VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier doit obligatoirement comporter les informations et les pièces suivantes :

- Le dossier de présentation de la création ;
- Une présentation de(s) équipe(s) artistique(s) ;
- Le budget de la production (charges et produits) ;
- Le coût plateau pour 2 à 5 représentations (détaillé) ;
- La ou les lettre(s) d'engagement du ou des partenaire(s) confirmé(s) ;
- Le plan de tournée (dates confirmées et perspectives) ;
- Une vidéo des deux dernières créations des artistes de la scène (liens) ;
- Un dossier de présentation des projets antérieurs pour les plasticiens.

À noter que tout dossier de candidature non conforme ou incomplet sera considéré comme non recevable et ne sera pas examiné.

Conditions d'envoi

Les dossiers devront comporter chacun des éléments nécessaires à la candidature, compilés dans l'ordre indiqué ci-dessus en un seul fichier PDF. Nous vous remercions de charger votre fichier PDF, comportant toutes les pièces demandées, dans les champs dédiés à cet usage au sein de l'espace de candidature, à l'adresse suivante : <http://www.fondationentreprisehermes.org/fr/candidatures>

Les fichiers vidéo seront acceptés. Il est néanmoins conseillé de nous transmettre des liens vidéo. Il est recommandé aux candidats d'éviter de déposer un dossier excédant 32 Mo.

La date d'envoi limite des dossiers est le 1er juillet 2021 à 12h.

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de transmission électronique afin de s'assurer de l'arrivée de leur dossier avant la date et l'heure limites.

La Fondation ne pourra être tenue responsable dans le cas du retard pris par un candidat dans l'envoi de sa candidature, notamment lorsque ce retard est dû à des problèmes techniques et/ou informatiques.

■ **Calendrier de la 12e édition (2022)**

29 mars-1er juillet 2021 : dépôt des dossiers

31 octobre 2021 : annonce des résultats (au plus tard)

Automne 2021-automne 2022 : accompagnement de la production des projets

Septembre 2022-juin 2023 : présentation des projets soutenus à Paris ou en région parisienne lors de temps forts New Settings.

■ RÉPONSES AUX QUESTIONS RÉCURRENTES

Quelle adresse et quelles coordonnées dois-je indiquer sur le formulaire du site Internet ?

Nous vous demandons de bien vouloir indiquer les coordonnées de la structure productrice du spectacle pour lequel vous sollicitez notre soutien. La personne référente est au choix l'artiste-auteur, ou bien la personne responsable de la production du projet. Il est important que les adresses postales, mail et coordonnées téléphoniques que vous nous communiquez soient complètes et valides.

J'ai besoin d'espaces de résidences pour réaliser mon projet. La Fondation d'entreprise Hermès peut-elle m'en fournir dans le cadre de cet appel à projets ?

La Fondation d'entreprise Hermès n'a pas de lieu à sa disposition. Nous invitons les compagnies et les artistes à prendre contact avec des théâtres et institutions proposant des espaces de travail afin d'effectuer leurs résidences de création.

Je suis un jeune artiste et mon travail a été peu produit et montré au public. Puis-je postuler ?

Le programme New Settings accompagne aussi bien des artistes dit « émergents » que des artistes plus confirmés, en France comme à l'international. Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour connaître le nom des artistes déjà soutenus lors d'éditions précédentes.

Je suis un artiste et j'ai deux projets. Puis-je postuler ?

Oui. Un artiste est autorisé à déposer deux dossiers de candidature dans la mesure où les projets présentés sont bien distincts artistiquement et en production. Ces projets peuvent être portés par la structure de l'artiste ou deux structures différentes.

Dois-je indiquer le montant que je souhaite demander à la Fondation d'entreprise Hermès dans mon budget de production ?

Oui. Dans votre budget de production doivent apparaître toutes les dépenses indues par la réalisation du spectacle (les charges). En regard, doit apparaître votre plan prévisionnel de financement (les produits). Le montant que vous sollicitez auprès de la Fondation d'entreprise Hermès doit être clairement indiqué dans cette seconde partie. Dans tous les cas, le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès intervient en complément d'autres aides et apports reçus par l'organisme qui en assure la production. Par conséquent, le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès ne peut constituer l'intégralité du montant de production du projet,

qu'il soit en phase de développement ou qu'il soit plus avancé.

Le soutien que la Fondation d'entreprise Hermès apporte aux projets New Settings est-il plafonné par projet ?

L'accompagnement de la Fondation d'entreprise Hermès est sur-mesure. Chaque projet est ainsi soutenu selon ses besoins et son économie générale, dans le respect des ressources du programme. D'où l'importance de fournir un budget de production détaillé avec, dans les produits, le montant du soutien que vous sollicitez.

Mon projet ne comporte pas de partenaires parisiens.

Puis-je postuler ?

Tout à fait. Si vous n'avez pas de partenaire en région parisienne, la Fondation d'entreprise Hermès s'engage, si vous êtes sélectionné, à vous proposer des dates de représentation en collaboration avec l'un de ses partenaires.

Est-il nécessaire de réserver la première du spectacle pour New Settings ?

La première des spectacles sélectionnés peut tout à fait avoir lieu chez un autre partenaire du projet, en France ou à l'étranger.

Dois-je envoyer des vidéos intégrales ou des extraits suffisent-ils ?

Nous vous encourageons à nous faire parvenir deux versions lorsque cela est possible : la captation intégrale du spectacle et une bande-annonce. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est plus aisé de s'imprégner du travail d'un artiste quand il est possible de voir ses œuvres dans leur intégralité. Nous vous recommandons par ailleurs de nous faire parvenir ces vidéos sous forme de liens.

Comment serais-je tenu au courant de la réponse apportée à ma candidature ?

La Fondation d'entreprise Hermès s'engage à contacter, par téléphone ou par courrier électronique, tous les candidats ayant soumis un projet dans le cadre de l'appel à projets New Settings. Pour cela, il est important que les coordonnées téléphoniques et mail que vous indiquez dans le formulaire de candidature en ligne soient complètes et valides. Les réponses à l'appel à projets seront envoyées avant le 31 octobre 2021.

Qui puis-je contacter si je n'arrive pas à envoyer mon dossier ?

Si vous avez besoin d'une assistance pour déposer votre dossier dans l'espace candidature du site de la Fondation d'entreprise Hermès, vous pouvez poser votre question à :

fondation.newsettings@hermes.com

Nous nous efforcerons de répondre à vos questions dans les plus brefs délais. À noter que nous n'organisons pas de discussion autour des projets ou de test d'éligibilité des propositions. Les candidats sont libres de juger, à la lumière des éléments indiqués dans le règlement du programme, si leur proposition conviendra ou non à l'appel à projets. La Fondation d'entreprise Hermès s'engage néanmoins à répondre aux questions relatives au dépôt de la candidature. Aucune réponse ne sera apportée au-delà du 1er juillet 2021, 12h.